

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
19 mars 2019**

Etaient présents : LAUNAY Gérard – LEGEAY Ginette - BALLIERE Bernard – BRUNET Pascal - FRIMOUT Norbert - MICHIELS Gérard - COUERRE-LATOURE Véronique -

Absents excusés : PERROT Jean-Baptiste - DEZALLEUX Arnaud

Secrétaire de séance : LEGEAY Ginette

*Monsieur LAUNAY Gérard fait lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 février 2019.
Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le compte rendu de cette réunion.*

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal :
Adaptation des statuts du SDEC Energie. Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

1 – 2019/010 :

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64 ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en oeuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Décide** de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande au 1^{er} janvier 2020 des compétences eau potable et assainissement collectif des eaux usées.
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2 – 2019/011 :

Vu l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'odon, en date du 24 janvier 2019, sollicitant au titre de la Commune de Laize-Clinchamps, son retrait du syndicat EAUX SUD CALVADOS ;

Vu la délibération du syndicat EAUX SUD CALVADOS en date du 19 février 2019 donnant son accord au retrait de la CDC Vallées de l'Orne et de l'Odon ;

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du CGCT, le Président d'EAUX SUD CALVADOS a notifié la décision du syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur ce retrait.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le retrait de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.

3 - 2019/012 : Monsieur le Maire expose la demande du SMICO pour le retrait et/ou adhésion de plusieurs communes pour ce syndicat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité accepte ces évolutions de statut.

4 – Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement de la ligne HTA Rue de la Mine et Rue des Fours sont terminés.

Une première réunion préparatoire de chantier aura lieu le 22 mars 2019 pour l'aménagement du Carrefour Rues des Fours, de la Mine, Impasses des Antes et du Manoir.

5 – Le spectacle de Noël aura lieu le vendredi 20 décembre 2019 à 20h00 à la salle polyvalente. Le Conseil Municipal a décidé de retenir le spectacle : « Un crapaud presque charmant », conte musical et participatif adaptés aux enfants de 3 à 12 ans. La prestation pour 4 musiciens sera de 1600 €.

6 - Monsieur le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale nécessite l'adaptation des statuts du SDEC ÉNERGIE dont la commune est adhérente.

Ainsi, lors de son assemblée du 28 février 2019, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adaptation de ses statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC ÉNERGIE a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer sur cette proposition.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE. Ces derniers font référence à la compétence Eau et Assainissement.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : n'approuve pas les nouveaux statuts du SDEC ÉNERGIE.

7 – Les enfants de 3 à 10 ans seront invités à participer à la chasse aux œufs organisée par la municipalité le lundi 22 avril 2019 à 11h00. Elle se déroulera dans le petit bois de l'impasse du manoir au Haut Mesnil. En cas de mauvais temps, il sera proposé de se replier à la salle polyvalente.

Vu par nous, Maire de la Commune de CAUVICOURT pour être affiché le 26 mars 2019 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

CAUVICOURT, le 26 mars 2019
Gérard LAUNAY, Maire